

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE PROMOTION DE PYLA-SUR-MER « ADPPM » DU 8 AOÛT 2009

Nicolas Gusdorf, administrateur ad hoc, ouvre la séance à 10 h 15, salue l'assemblée, remercie l'assistance nombreuse de sa présence, et annonce le premier point de l'ordre du jour.

1 - Approbation du PV de l'AGO du 9 août 2008

Le procès-verbal, disponible sur le bureau de l'assemblée et sur le site Internet de l'association www.adppm.fr, est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

2 - Renouvellement du tiers sortant des membres du conseil d'administration

Le tiers sortant est composé de Claude Brondes, Raymond Bravard, Jacques Storelli et Jean-Pierre Volmer. Le tiers sortant est élu à l'unanimité.

Se présentent Annie Suder, Max Esparza et Jean-Marie Pillois. Ils sont élus à l'unanimité.

3 - Rapport financier et approbation des comptes

Présentation par Patricia Steinmetz, trésorier.

Le bilan de l'exercice 2008, arrêté au 31/12/08, fait ressortir un produit de 21.538,50 €, et des charges de 12.619,68 €. Le solde positif définitif est de 8.918,82 €.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Le montant de la cotisation n'a pas été augmenté depuis bientôt 10 ans. Le Conseil d'administration propose de porter la cotisation à 30 euros pour les membres actifs et à cinq euros pour les membres associés pour l'exercice 2010, de manière à pouvoir faire face aux frais de justice. Cette disposition est approuvée à l'unanimité.

4 - Rapport moral

Le président Jacques Storelli remercie toutes les personnalités de leur présence et notamment Monsieur le Sous-préfet Gauci, Monsieur le Maire J.-J. Eroles, Monsieur le Conseiller régional Daverat, Madame le délégué régional du Conservatoire du Littoral Guillemette Rolland.

Les actions de l'association au service du Pyla et des Pylatais s'inscrivent, au regard de son histoire, tout au long des 40 ans de son existence, dans le cadre global du Bassin d'Arcachon, de la Gironde, de la façade Atlantique, et on ne peut faire l'économie de certaines institutions européennes, nationales, régionales, départementales, et de certaines structures juridiques et administratives. L'action quotidienne s'établit par ailleurs dans un cadre inter associatif. C'est à ce prix que l'efficacité se mesure et se vérifie.

On peut souligner le fréquent décalage entre les déclarations de certains responsables politiques sur le thème du développement durable et de l'environnement et leurs actes. Il faut saluer l'engagement des élus et de tous les services face aux suites de l'ouragan Klaus.

Se pose aujourd'hui la question de la replantation, du choix des essences, du contrôle des abattages et des éventuelles sanctions. Il est nécessaire de contrôler les abattages et les replantations.

Il en est de même pour la question des clôtures qui contreviennent très souvent aux règles d'urbanisme applicables.

Une ZPPAUP telle qu'elle a été approuvée par l'unanimité des Pylatais lors de l'enquête publique 2007 aurait été de nature à encadrer de manière efficace la question des choix architecturaux, des clôtures, du couvert végétal, des perspectives, des couleurs, etc.

S'il est vrai que la nouvelle équipe municipale est opposée à toute ZPPAUP au Pyla, on ignore les raisons objectives de ce choix, alors que tout démontre que c'est le seul outil pertinent dont se dote la majorité des sites d'exception.

Il convient de ne pas autoriser l'implantation de locaux commerciaux dont on sait que, faute de rentabilité, ils seront restitués à l'habitation. Ce phénomène de construction en

continu et en bordure de voie impacte irrémédiablement le couvert végétal, ce qui dénature le site par l'effet d'un COS dérogatoire de 0,8 au lieu de 0,2.

L'ADPPM pèsera de tout son poids sur ces questions, comme elle l'a fait pour enrayer les projets d'immeubles de 22m place Meller ou de thalassothérapie en front de mer, pour préserver les équilibres existants, notamment sur le boulevard de l'Océan.

Aujourd'hui, les risques proviennent des dispositions du PADD qui autorisent l'implantation de commerces sur une partie du boulevard de l'Océan et autorise par ailleurs la constructibilité de zones vertes telles que le Laurey ou la forêt du Vieux Pilat. Par ailleurs, les dispositions du POS de 2001, redevenu applicable du fait de l'annulation du POS de 2007, permettent une constructibilité renforcée dans bien des secteurs du Pyla.

Des sursis à statuer s'imposent dans l'attente de nouveaux documents d'urbanisme. À défaut, l'ADPPM introduira les contentieux qui s'imposent comme elle l'a fait au sujet du Laurey, du Pilat Sud, etc.

L'ADPPM demande aux élus de prendre des positions claires allant dans le sens de la préservation du site du Pyla. L'ADPPM s'engagera sans compter dans ce sens.

(Applaudissements)

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

5 - Exposé d'Hugues Legrix de La Salle sur les documents d'urbanisme.

a) Il est tout à fait regrettable que le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) considère comme constructibles des zones vertes du types Laurey ou forêt du vieux Pilat alors que la justice considère que ces zones sont inconstructibles et qu'en outre les Pylatais ont exprimé clairement leur opposition à la constructibilité des ses secteurs lors de l'enquête publique de 2007.

b) Il est également regrettable que le secteur de la place Meller et des parties significatives du boulevard de l'Océan soient promises à la commercialité et à une densification passant par les divisions parcellaires et autres bâtis ou piscines en continu, dont on sait que cela implique le sacrifice du couvert végétal. Cette dénaturation est à dénoncer. D'un côté, on vise dans le PADD la spécificité architecturale du boulevard de l'Océan et on accorde tout à la fois des possibilités de construire en continu et de densifier l'activité commerciale.

Il faut préserver les reculs. On ne voit pas pourquoi le commerce bénéficierait d'un statut particulier.

c) Les divisions parcellaires s'opèrent au détriment du boisement. Il faut maîtriser l'emprise au sol. L'ADPPM a rédigé un rapport sur le PADD. Le cadre réglementaire global (SDAU) est obsolète.

d) Concernant les Prés Salés Ouest, le PADD incite au développement touristique, ce qui est dangereux sur un secteur sensible.

6 - Observations de Monsieur le Maire :

L'ADPPM sera associée au PADD et au PLU, à l'automne si c'est nécessaire. Toutes les autorisations de construire que vous avez citées proviennent de la municipalité précédente. Pour la partie Mini-golf – Figuier, il y a des dossiers mais ils ne sont pas acceptés. Il y a des choses que je n'ai pas acceptées. J'ai été assez prudent en attendant le PADD et le PLU. Nous avons discuté avec les pompiers et la Dune pour les stationnements sauvage route de Biscarrosse. Je suis d'accord pour que vous soyez associés à cette discussion. Pour le carrefour du mini-golf, j'ai un projet de faisabilité du rond-point. Pour l'avenue de la Plage, il y a un projet de sens unique. Pour Natura 2000, la ville est structure porteuse du Copil. Pour le PNM, je n'ai jamais dit que j'étais contre ; je me suis déplacé en mer d'Iroise. Pour la ZPPAUP, je n'ai pas modifié ma position d'autant que Monsieur Gondrand, ABF, n'y est pas favorable pour l'ensemble du Pyla.

Une charte paysagère pourrait reprendre le rapport de Monsieur Wagon.

7 - Questions des adhérents :

- Un adhérent : ne cédez pas à la pression des promoteurs, de ceux qui veulent vous faire établir différents commerces, de réaliser différents lotissements ; ne cédez pas

aux demandes de J'aime Pyla ! De nouveaux commerces ne seraient pas rentables. Sachez résister !

- Plusieurs adhérents : qu'en est-il des arbres gagnés par le lierre, du scolyte, des effets de la tempête, de l'état de la forêt, du Laurey, des risques d'incendies ? Le Maire indique qu'un spécialiste peut être consulté en mairie.

- Un adhérent évoque un PC pour 6,12 m de hauteur boulevard de l'Océan, non conforme à divers points de vue, ce qui contribue à avilir le quartier par rapport à sa vocation initiale. Le Maire répond que le PC a été délivré par la municipalité précédente, ce qui est vivement contesté par l'adhérent, et l'assistance. Le Maire indique qu'en effet un permis modificatif a bien été délivré par la nouvelle municipalité (protestations de la salle).

- Un adhérent exprime son opposition à la ZPPAUP en tant qu'élu de l'est de la France. S'en remettre à une administration n'est pas souhaitable. Il déconseille également la définition d'un budget séparé.

Réponse du Président : si la ZPPAUP constituait un outil inadapté, il n'en existerait pas des centaines sur la façade Atlantique. On observe que le système actuel ne fonctionne pas. Il suffit d'observer certains types de constructions, ou de matériaux, de mesurer l'érosion du couvert végétal et de comptabiliser les divisions parcellaires pour se convaincre. Qu'allez-vous faire, Monsieur le Maire, pour enrayer cette évolution fort préoccupante ? (Applaudissements)

Réponse du Maire : nous allons rédiger un arrêté anti-abattages même si l'on sait que ce dispositif peut être facilement contourné.

- Un adhérent : on a le sentiment que vous êtes très proches des promoteurs... le PADD fait la part belle aux promoteurs.

Monsieur le Maire : vous vous trompez, je suis un libéral.

- Un adhérent : pour quelle raison la municipalité s'est-elle rangée aux côtés des promoteurs dans le procès du Laurey ?

Monsieur le Maire : mon avocat m'a conseillé, vous me faites un procès d'intention.

Hugues Legrix de La Salle : ce n'est pas un procès d'intention puisque le PADD comporte la possibilité d'urbaniser la totalité du Laurey. Quelle est donc votre position exacte ?

Monsieur le Maire : nous sommes dans une assemblée, pas dans un tribunal.

- Un adhérent : quel est votre point de vue à vous en tant que Maire de La Teste sur ce dossier ?

Monsieur le Maire : mon point de vue est politique. Je ne peux pas me prononcer tout de suite, c'est une zone très sensible, quand on est au pouvoir.. Nous sommes dans une discussion. J'ai mis ça dans le PADD pour des orientations. Dans le PLU il y aura des préconisations très spécifiques.

- Un adhérent : beaucoup d'arbres meurent, notamment à cause de l'armillaire.

Pourquoi ne pas préconiser des replantations de deux à trois pour un ?

Monsieur le Maire : il faudra faire un programme de replantation.

- Un adhérent du secteur associatif : nous souhaitons qu'un collectif d'associations participe à l'élaboration du PNM.

le Président : nous serons très vigilants sur la synchronisation entre les inventaires Natura 2000 et le PNM.

- Un adhérent : qu'allez-vous faire, Monsieur le Maire, pour faire cesser les stationnements sauvages (notamment des camping cars), le bruit de l'établissement nocturne et les incivilités observées dans le quartier Haïtza ?

Réponse de Monsieur le Maire : il y a deux secteurs prévus pour le stationnement des camping cars : l'un derrière la Guitoune, l'autre aux plages sud ; concernant les nuisances nocturnes, il y a une charte. Vous devez appeler la Police ; il n'y a pas de police de nuit. Mais pour les stationnements, il y a la police municipale.

Observation de Monsieur le Sous-préfet : la circonscription de La Teste est la plus grande de France. La Police est fortement sollicitée. Elle intervient le plus vite possible. Pendant l'été, des renforts de CRS sont présents. Il y a eu des dégradations sur 65 véhicules sur le secteur. Deux jours après, la Police a appréhendé l'auteur. Il est

important de trouver un équilibre entre les résidents et ceux qui vont en discothèque. Le nombre de plaintes est en baisse, il y a même une main courante qui fait état de la satisfaction d'un riverain.

Au sujet du PNM, un comité de gestion va être créé ; il y a plusieurs sites possibles.

- Un adhérent : l'exaspération est à son comble tant les nuisances du privé de l'Ermitage sont inacceptables. La charte ne règle pas le problème ; s'il le faut, nous irons sur le terrain juridique.

Monsieur le Maire : la Police municipale travaille de plus en plus tard, jusqu'à minuit ; la création d'une Police de nuit nécessiterait des moyens.

- Une adhérente : il faut améliorer l'état des trottoirs ; les camping cars viennent s'y garer, notamment avenue du Sémaphore, et y laissent des débris.

- Nicolas Gusdorf, au Maire : Vous envisagez une aire de camping cars en plein Pyla ? C'est bien ce que vous nous avez dit ?

Monsieur le Maire : c'est une possibilité.

- Un adhérent : Monsieur le Sous-préfet, vous faites preuve sur la sécurité et les nuisances d'autosatisfaction et de fatalisme. Il y a une pétition.

Monsieur le Maire : je comprends votre exaspération, mais vos propos sont déplacés.

8 - Exposé de Jacques Rigaud sur l'historique de l'association qui fête ses quarante ans d'existence (synthèse)

Il faut se souvenir des différents combats de l'association contre une marina, des immeubles place Meller ou en front de mer, sur le thème de la défense et de la promotion de Pyla sur Mer. Nous ne sommes pas un club de vacanciers, ni une secte écologiste, ni un comité de quartier. Nous ne sommes pas un syndicat de propriétaires, mais nous sommes des privilégiés puisque Pylatais.

Gageons que nos petits enfants nous seront reconnaissants d'avoir bien veillé sur le Pyla.

Aujourd'hui, certaines constructions n'ont rien à voir avec l'esprit du lieu.

Le Pyla est une partie de la ville de La Teste, ce dont nous sommes fiers. Notre rayonnement est de format européen, voire davantage. Nous avons un patrimoine et des valeurs à défendre. L'association a cherché depuis quarante ans à préserver un nécessaire équilibre entre la défense et la promotion.

La notion qui domine est celle du bien commun, plus expressive encore que celle d'intérêt général.

La société civile a réellement voix au chapitre pour ce qui concerne ce bien commun. Ceci implique pour chacun de nous un comportement social.

Lorsqu'il fait défaut, cela aboutit aux nuisances que l'on connaît autour de quelques établissements.

Je suis frappé de voir le nombre de résidents permanents, ce qui se vérifie par les encombrements à toute heure hors saison sur la voie rapide.

Le Conseil d'administration de l'ADPPM est parfaitement solidaire pour satisfaire à cette double exigence de défense et de promotion, notamment au travers de la ZPPAUP que nous appelons de nos vœux à l'aune de l'esprit des créateurs du Pyla.

Nous avons besoin de nous protéger contre nous-mêmes.

Applaudissements.

Le Président : je présente mes excuses à titre personnel à Monsieur le Sous-préfet à la suite des propos malheureux précédemment tenus par un adhérent.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt les débats à 12h30 et invite chacun à déguster huîtres, buffet et vin blanc.

Au Pyla, le 8 août 2009

Jacques STORELLI, président

André MALBREIL, secrétaire général

Patricia STEINMETZ, Trésorier